

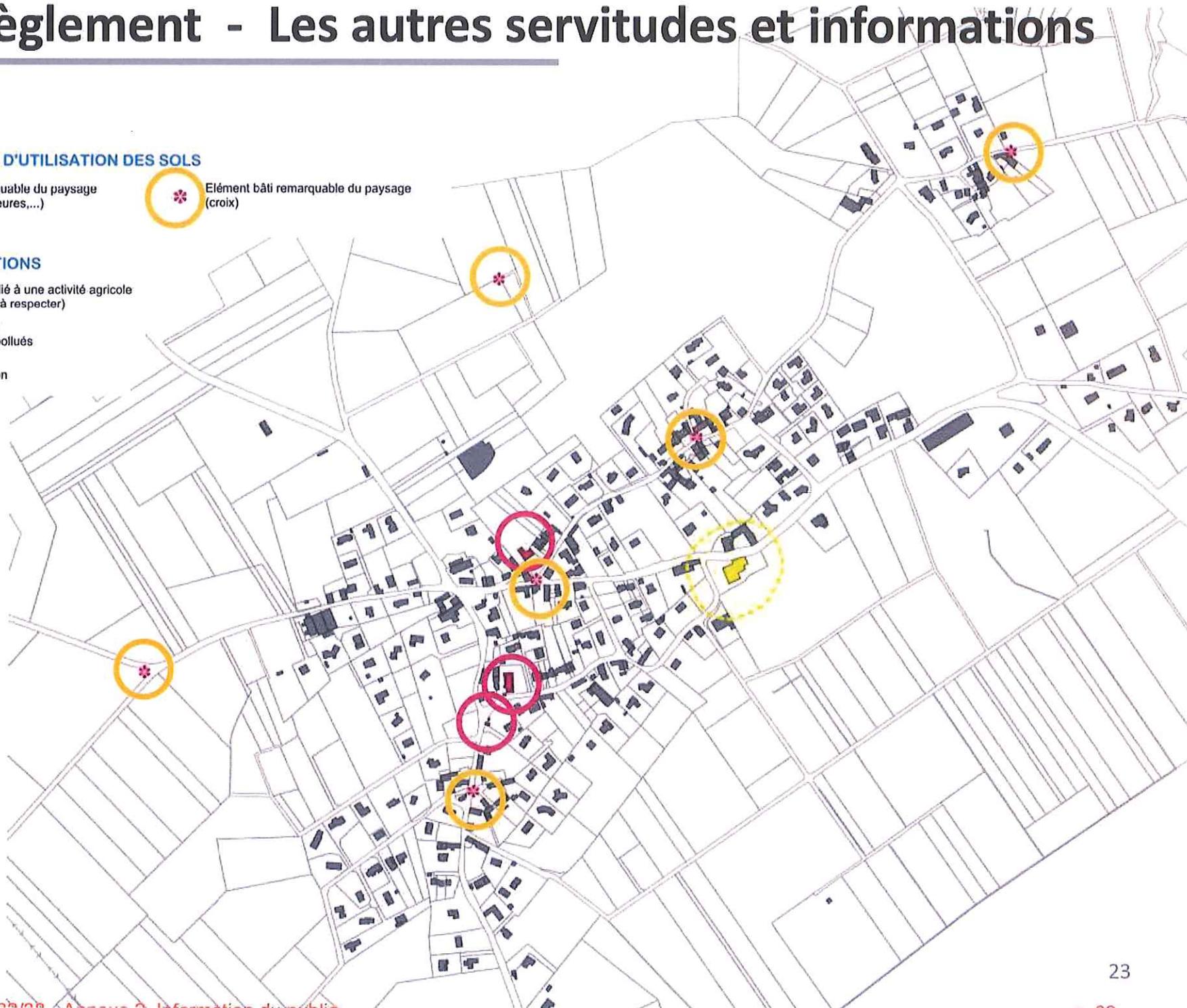
Le Règlement - Les autres servitudes et informations

AUTRE SERVITUDE D'UTILISATION DES SOLS

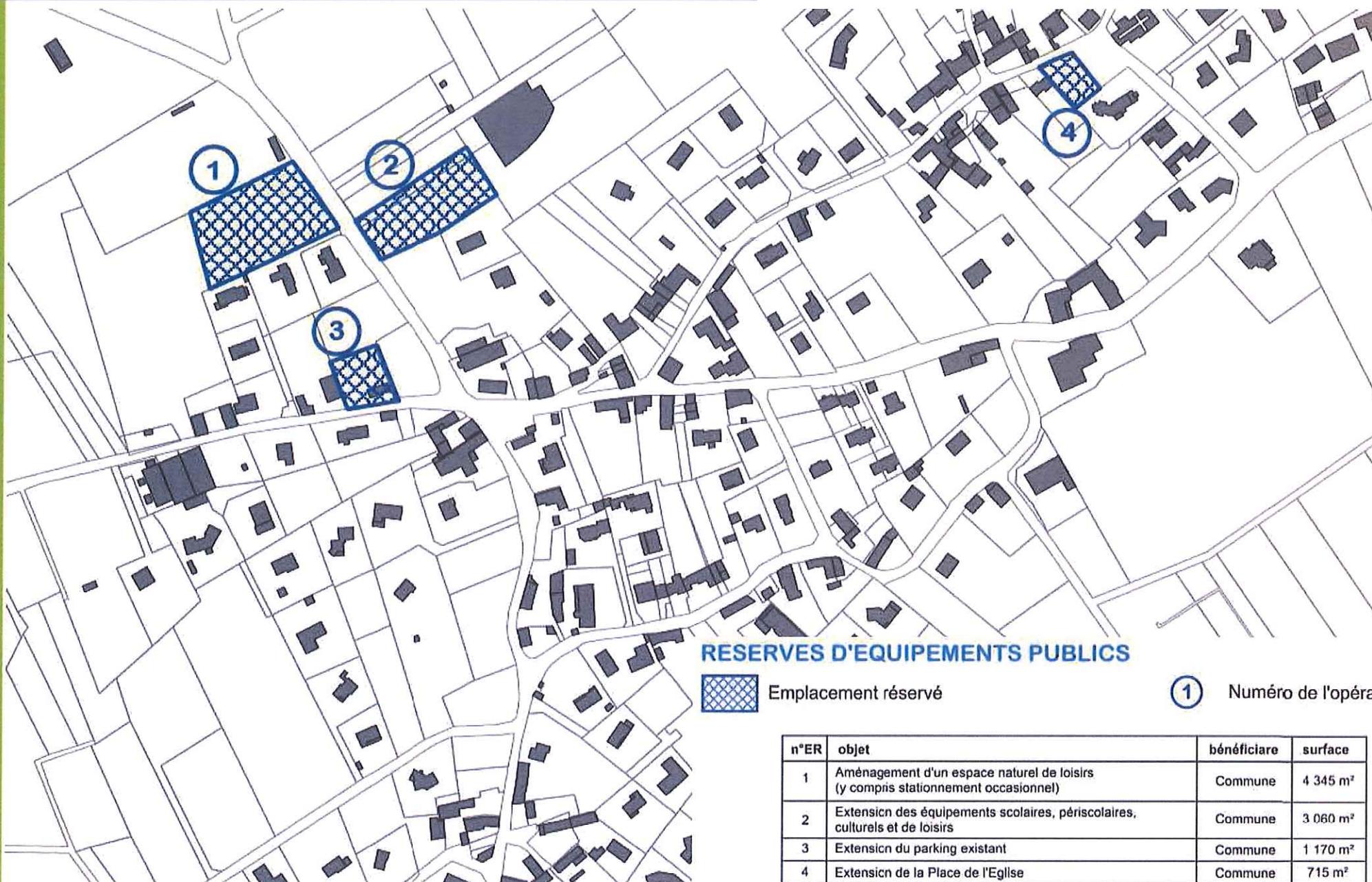
-  Élément bâti remarquable du paysage (lavoirs, belles demeures,...)
-  Élément bâti remarquable du paysage (croix)

AUTRES INFORMATIONS

-  Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul de 50 mètres à respecter)
-  Sites et sols pollués ou potentiellement pollués
-  Ligne Haute-Tension



Le Règlement - Les emplacements réservés



Zones et autres servitudes des documents graphiques

LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

DA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du centre-village
- Ub** Zone agglomérée de plus faible densité à proximité du centre-village
- Ue** Zone d'équipement public
- Uia** Zone d'activité économique

ZONES AGRICOLES

A Zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone naturelle protégée

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Février 2015

- R** Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
 - RC Risque de crue des rivières
 - RI Risque Inondations de plaine (dont RIA1 en zone à vocation agricole)
 - RI' Risque Inondations en pied de versant
 - RT Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
 - RV Risque de ravinements et ruissellements sur versant
 - RG Risque de glissement de terrain
- B** Secteur "constructible sous conditions spéciales" (B)
 - Bi' Risque Inondations en pied de versant (Bi'1 et Bi'2)
 - Bv Risque de ravinements et ruissellements sur versant
 - Bg Risque de glissement de terrain

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipelines TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)

- Zone des Effets Létaux Significatifs (ELS)
- Zone des Premiers Effets Létaux (PEL)
- Zone des Effets Irréversibles (IRE)

Pipeline SPMR

- Zone des Effets Létaux Significatifs (ELS)
- Zone des Premiers Effets Létaux (PEL)
- Zone des Effets Irréversibles (IRE)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

- Espaces Boisés Classés
- Espace Boisé Classé (arbre remarquable)
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Co Corridor écologique
- Zh Zone humide

AUTRE SERVITUDE D'UTILISATION DES SOLS

- Élément bâti remarquable du paysage (lavoirs, belles demeures,...)
- Élément bâti remarquable du paysage (croix)

AUTRES INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul de 50 mètres à respecter)
- Sites et sols pollués ou potentiellement pollués
- Pipeline TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)
- Pipeline SPMR
- Ligne Haute-Tension

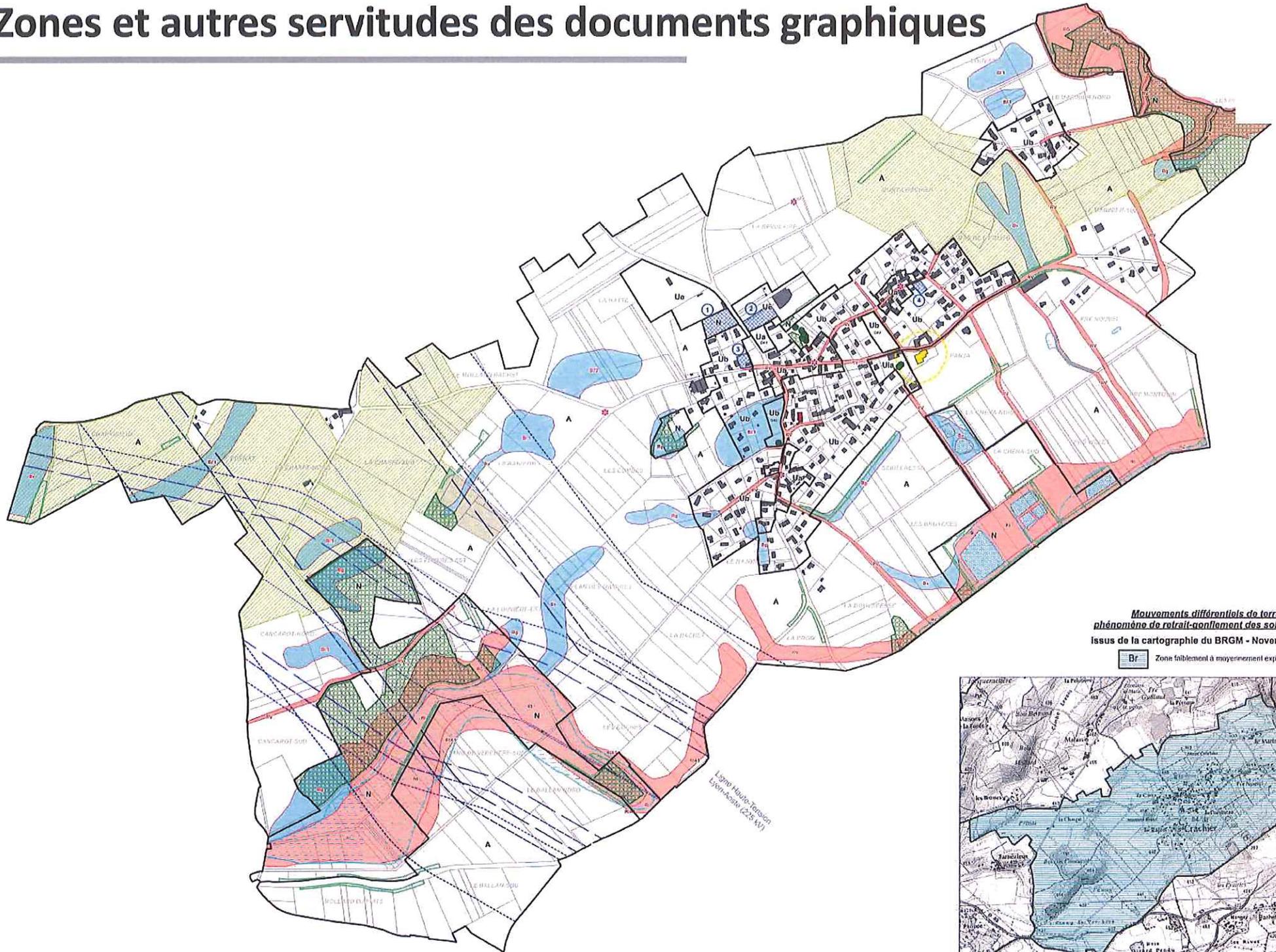
RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Emplacement réservé

Numéro de l'opération

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Aménagement d'un espace naturel de loisirs (y compris stationnement occasionnel)	Commune	4 345 m²
2	Extension des équipements scolaires, périscolaires, culturels et de loisirs	Commune	3 060 m²
3	Extension du parking existant	Commune	1 170 m²
4	Extension de la Place de l'Eglise	Commune	715 m²

Zones et autres servitudes des documents graphiques



**Mouvements différentiels de terrain liés
phénomène de retrait-gonflement des sols argileux**
issus de la cartographie du BRGM - Novembre 20

Br Zone faiblement à moyennement exposée

Analyse de la consommation passée

En 1984 (290 habitants environ)

Surface urbanisée : 16,8 hectares

dont 15,5 ha pour l'habitat (y compris activité agricole), 1,3 ha équipement

Soit 4,5 % du territoire

En 1993 (350 habitants environ)

Surface consommée : + 2,3 hectares

Dont 2,3 ha pour l'habitat,

Surface totale urbanisée : 19,1 hectares

Soit 5,1 % du territoire

En 2009 (470 habitants environ)

Surface consommée : + 10,5 hectares

Dont 8,6 ha pour l'habitat et 1,9 ha équipement (terrains de sport)

Surface totale urbanisée : 29,6 hectares

Soit 8 % du territoire

En 2018 (plus de 500 habitants)

Surface consommée : + 6,3 hectares

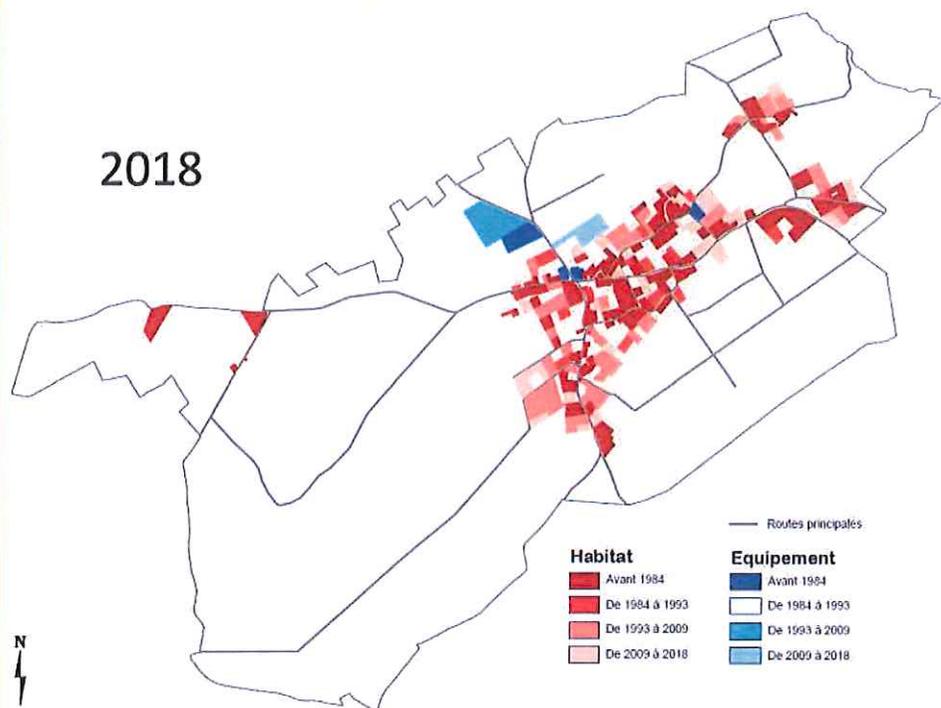
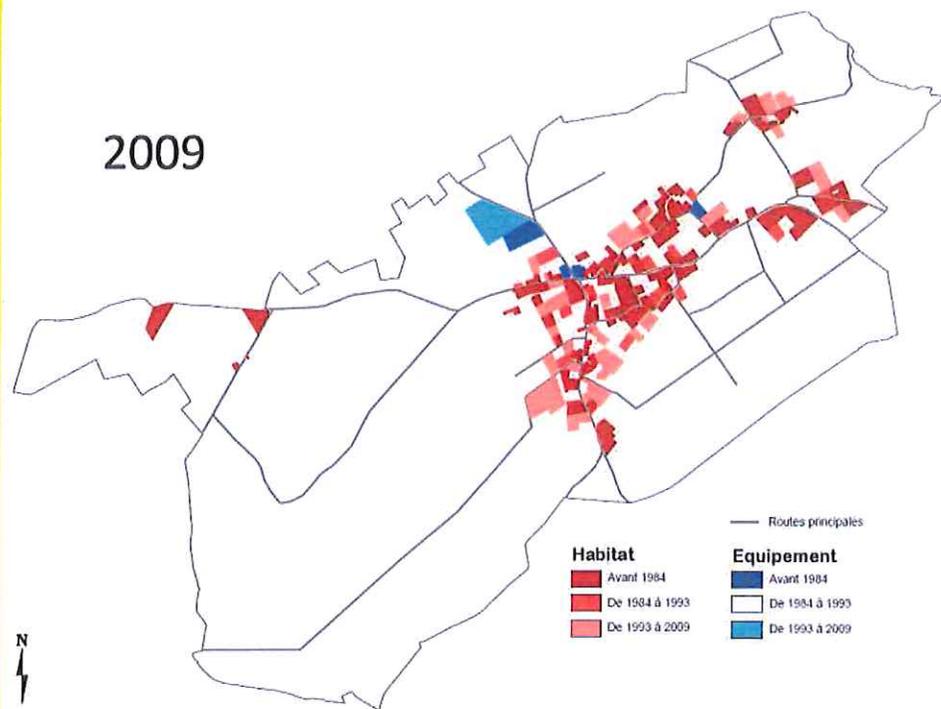
Dont 5,3 ha pour l'habitat, 1 ha équipement (groupe scolaire)

Surface totale urbanisée : 35,9 hectares

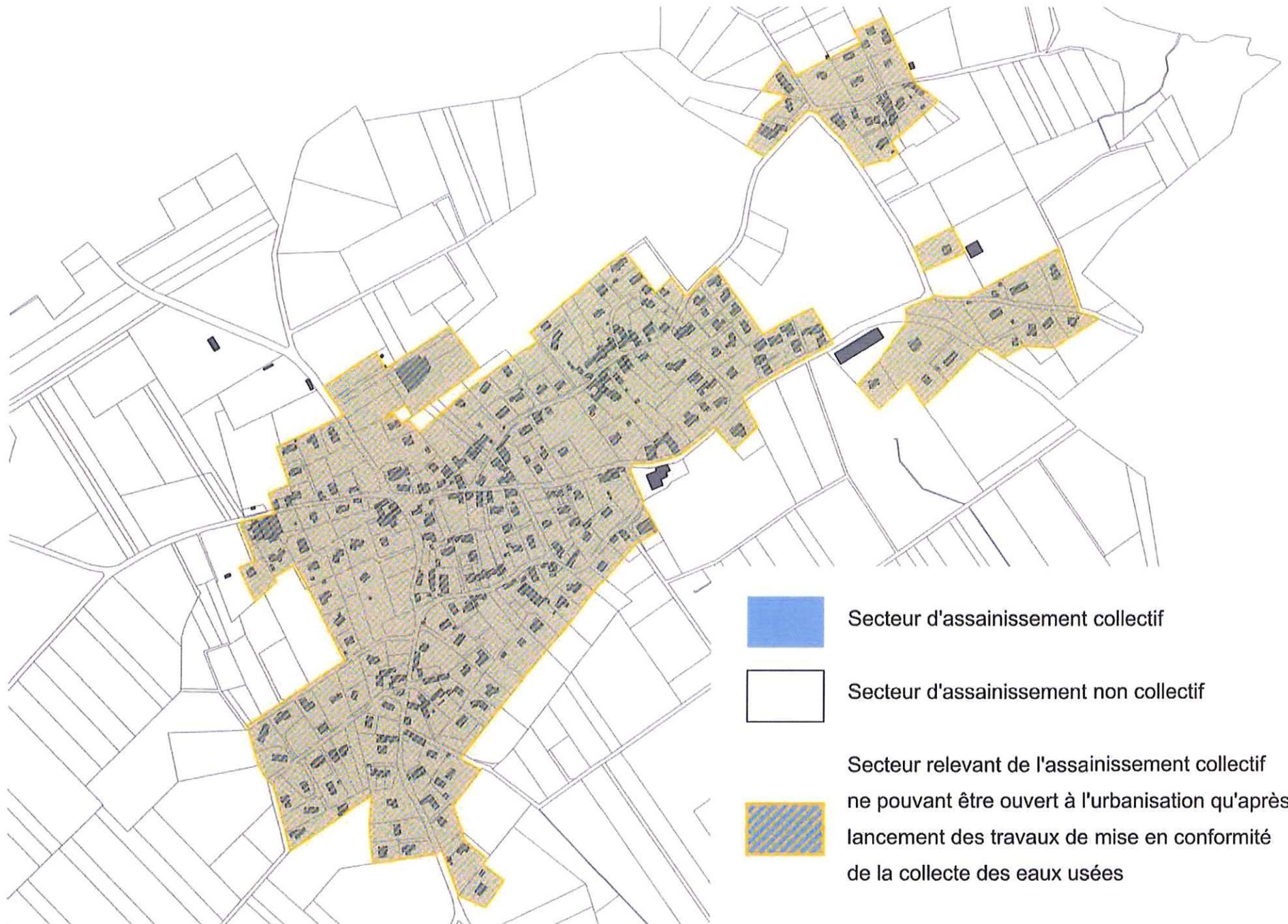
Soit 9,7 % du territoire

Sur les 10 dernières années : 5,3 hectares consommés pour l'habitat soit environ 0,5 hectare par an).

Objectif de consommation limité à 0,2 hectare par an maximum pour la période 2019 à 2033



Zonage d'assainissement - Eaux usées



3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

1. **Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;**
2. Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
3. **Comporter un échancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;**
4. **Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;**
5. **Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;**
6. ...

Trois Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

OAP 1 : La Carra



Objectif : Structurer l'entrée du Centre

au plus 3 logements supplémentaires
dans un seul volume
(environ 200 m² d'emprise au sol)

OAP 2 : La Pommera



Objectif : Maîtriser de la densification et préserver le cadre de vie

au plus 4 logements supplémentaires

OAP 3 : Le Village



au plus 4 logements supplémentaires

4. *Echanges,* questions / réponses, remarques, propositions...

3 • AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté du Maire n° 2019/27 bis en date du 21 mai 2019,
il sera procédé à une enquête publique portant sur les

projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de CRACHIER et projet de zonage d'assainissement du vendredi 21 juin 2019 à 8h au mardi 23 juillet 2019 à 19h.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique sont les suivantes :

- Conforter le cadre de vie,
- Maîtriser le développement urbain,
- Préserver les paysages et protéger l'environnement,
- Souvrir à la vie extérieure,
- Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation. Le projet de zonage d'assainissement sera approuvé par le conseil communal de la CAPI.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD, retraité de la fonction publique.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Crachier.

Pendant la durée de l'enquête,

→ le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en mairie, siège de l'enquête : Mairie de Crachier, 5 route de Bourgon, 38300 CRACHIER, les mardis de 16h à 18h, les jeudis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 11h30,
- sur le site internet de la mairie : <https://www.crachier.fr>

→ les avis, observations, propositions et contre-propositions du public, adressés au Commissaire-enquêteur, peuvent être déposés :

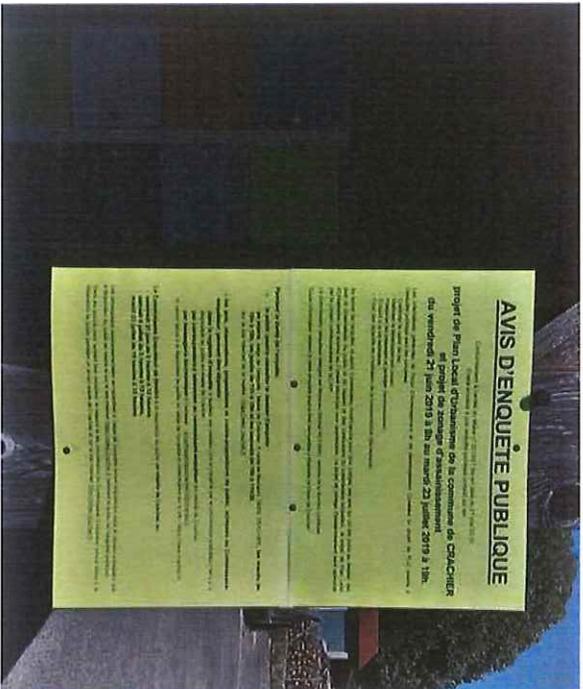
- dans le registre d'enquête, à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Crachier,
 - par correspondance adressées au commissaire-enquêteur en mairie de Crachier,
 - par messagerie électronique à l'adresse : enquete@publiquecrachier38@orange.fr
- Ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site : <https://www.crachier.fr>

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Crachier les :

- vendredi 21 juin de 8 heures à 12 heures,
- samedi 6 juillet de 8 heures à 12 heures,
- mardi 23 juillet de 15 heures à 19 heures.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <https://www.crachier.fr> pendant la durée de l'enquête publique

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Crachier et sur le site internet <https://www.crachier.fr>



Abri bus montée des Ecoilers



Porte de la Mairie



RD 23 entrée de Crachier - Cimetière



Panneau principal place Joseph Serlin (place de la Mairie)



4 • Demande d'insertion d'avis dans le Courrier Liberté

Le Courrier Liberté
Monsieur le Directeur
10 avenue des Frères Lumière
38300 BOURGOIN JALLIEU

Crachier le 27 mai 2019

Objet : Mise à l'enquête publique
du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de **CRACHIER**

Pièce jointe : 1 avis d'insertion

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans l'édition du journal « annonces légales » le texte intégral de l'avis ci-joint, relatif à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de **CRACHIER** qui se déroulera du **21 juin** au **23 juillet 2019**.

Deux parutions sont nécessaires :

- **L'une cette semaine, soit le 31mai 2019, assurant au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique.**
- **La seconde, le 21 juin 2019, c'est à dire durant les huit premiers jours de l'enquête.**

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser un exemplaire du numéro des journaux concernés accompagné de votre facture.

Un extrait de ces deux parutions devra également parvenir à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère « service aménagement nord-ouest » 10 rue Albert Thomas – 38200 VIENNE.

Vous en remerciant par avance,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes très cordiales salutations.



Le Maire



5 • Demande d'insertion d'avis dans le Dauphiné Libéré

JOURNAL LE DAUPHINE LIBERE
Monsieur le Directeur
40 Avenue Alsace Lorraine
38000 GRENOBLE

Crachier le 27 mai 2019

Objet : Mise à l'enquête publique
du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CRACHIER

Pièce jointe : 1 avis d'insertion

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans l'édition du journal « annonces légales » le texte intégral de l'avis ci-joint, relatif à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CRACHIER qui se déroulera du 21 juin au 23 juillet 2019.

Deux parutions sont nécessaires :

- L'une **cette semaine, ou au plus tard le 3 ou 4 juin** assurant au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique.
- La **seconde, le 21, 24 ou 25 juin 2019**, c'est-à-dire durant les huit premiers jours de l'enquête.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser un exemplaire du numéro des journaux concernés accompagné de votre facture.

Un extrait de ces deux parutions devra également parvenir à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère « service aménagement nord-ouest » 10 rue Albert Thomas - 38200 VIENNE.

Vous en remerciant par avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes très sincères salutations.



Le Maire

6 • Attestation de publication dans le Courrier Liberté du 31 mai 2019

Avis de mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme et du projet de zonage d'assainissement de la commune de Crachier

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019/27 bis en date du 21 mai 2019, Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de CRACHIER du vendredi 21 juin 2019 à 8h au mardi 23 juillet 2019 à 19h, soit durant 33 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- Conforter le cadre de vie,
- Maitriser le développement urbain,
- PrésERVER les paysages et protéger l'environnement,
- S'ouvrir à la vie extérieure,
- Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation. Le projet de zonage d'assainissement sera approuvé par le conseil communautaire de la CAPL.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.

Pendant la durée de l'enquête,
-> Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU arrêté et de zonage

d'assainissement :

- En mairie, siège de l'enquête : Mairie de Crachier, 5 Route de Bourgoin Jailleu 38300 CRACHIER, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les mardis de 16h à 18h, les jeudis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 11 h30
- Sur le site internet : <https://www.crachier.fr>.

-> Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Crachier
- Par correspondance en mairie de Crachier

- Par messagerie électronique à l'adresse : enquenetpublicquecrachier38@orange.fr.

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <https://www.crachier.fr>.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Crachier pour recevoir ses observations les :

- vendredi 21 juin de 8 heures à 12 heures,
- samedi 6 juillet de 8 heures à 12 heures,
- mardi 23 juillet de 15 heures à 19 heures.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <https://www.crachier.fr>.

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Crachier et sur le site internet <https://www.crachier.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Crachier.

CL 20190686 31/05/19

Le Courrier Liberté



Edition Isère

ATTESTATION DE PARUTION

dans le n° 22 du 31 mai 2019

LE COURRIER LIBERTÉ
10 av. des Frères Lumière
38300 BOURGOIN JAILLEU
Tél 04 74 28 06 11 - Fax 04 74 28 47 60
e-mail : annonceslegales@lecourrierliberte.fr

GROUPE SOPREDA 2

Avis de mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme et d'assainissement de la commune de Crachier

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019/27 bis en date du 21 mai 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de CRACHIER du vendredi 21 juin 2019 à 8h au mardi 23 juillet 2019 à 19h, soit durant 33 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- Contourner le cadre de vie,
- Maîtriser le développement urbain,
- Préserver les paysages et protéger l'environnement,
- S'ouvrir à la vie extérieure,
- Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation. Le projet de zonage d'assainissement sera approuvé par le conseil communal/aire de la CAPI.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.

Pendant la durée de l'enquête,
-> Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU arrêté et de zonage

d'assainissement :

- En mairie, siège de l'enquête : Mairie de Crachier, 5 Route de Bourgoin Jallieu 38300 CRACHIER, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les mardis de 16h à 18h, les jeudis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 11 h30

- Sur le site internet : <https://www.crachier.fr>

-> Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Crachier

- Par correspondance en mairie de Crachier

- Par messagerie électronique à l'adresse : enqueteepublicuecrachier38@orange.fr

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <https://www.crachier.fr>

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Crachier pour recevoir ses observations les :

- vendredi 21 juin de 8 heures à 12 heures,
- samedi 6 juillet de 8 heures à 12 heures,
- mardi 23 juillet de 15 heures à 19 heures.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet : <https://www.crachier.fr>

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Crachier et sur le site internet <https://www.crachier.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Crachier.

CL 20190666 31/05/19

Le Courrier Liberté



Edition Isère

ATTESTATION DE PARUTION
dans le n° 25 du 21 Juin 2019

LE COURRIER LIBERTÉ
10 av. des Frères Lumière
38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. 04 74 28 06 11 - Fax 04 74 28 47 60
e-mail : annonceslegales@lecourrierliberte.fr

GRUPE SOPREDA 2

10 • SITE INTERNET www.crachier.fr

Copies d'écran du 20 juin 2019

Accueil

Mayor de Crachier
5, route de Bourgon
38300 CRACHIER
Tel. 04 78 28 43 18
Mail

Ouverture au public

- Mardi de 16h à 18h
- Jeudi de 17h à 19h
- Samedi de 10h à 12h30

Accueil

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

22,2°C
Nuageux
Humidité: 53%
Vent: N08 à 6 m/s
Pressure: 1024 mb

Vendredi Samedi Dimanche

Accueil

Mayor de Crachier

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

ET DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

De la commune DE CRACHIER

Conformément à l'arrêté du Maire n° 2019/27 bis en date du 21 mai 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de CRACHIER du **vendredi 21 juin 2019 à 9h au mardi 23 juillet 2019 à 19h**, soit durant 33 jours.



10 • CERTIFICAT D'AFFICHAGE

ATTESTATION DE PUBLICITE

Du 25/07/2019

Le maire certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de CRACHIER a été affiché :

- sur le panneau d'affichage principal sur la place de la mairie,
 - à l'entrée du village, côté cimetière,
 - sur l'abri bus montée des écoliers,
 - sur la porte d'entrée de la mairie
 - sur le site internet de la commune, <https://www.crachier.fr>
- à compter du 6 juin 2019 et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du 21 juin au 23 juillet 2019 inclus.

Les avis des deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête ont été publiés :

Pour le 1^{er} avis

- Dans le courrier liberté le 31 mai 2019
- Dans le Dauphiné libéré le 03 juin 2019

Pour le 2nd avis :

- Dans le courrier liberté le 21 juin 2019
- Dans le Dauphiné libéré le 24 juin 2019

Crachier
le 25 Juillet 2019

Le Maire
Nadine ROY